



# Recours association loi 1901 contre décision du maire

Par **claudek**, le **06/03/2016** à **16:20**

Notre maire vient de nous annoncer qu'il nous retirait la gestion qui est celle de notre club de tennis de loisir de la commune pour confier les courts et les locaux à l'autre club FFT. Cette décision serait motivée par des motifs économiques, alors que nous avons toujours été exemplaires et que, par contre, nos confrères de l'autre club sont en déficit depuis plusieurs années??!!!par ailleurs les populations tennistiques ne sont pas les mêmes , nous loisirs ,détente , convivialité et l'autre club formation, compétition, etc. Les tarifs ne sont pas les mêmes: 50 € pour nous et 130 € pour l'autre club !Nos adhérents actuels seraient donc contraints de payer plus du double de cotisation pour avoir moins de plaisir ..!!! combien de nos adhérents accepteront ce deal? ils iront ailleurs par dépit et l'endettement grossira avec les charges fixes supplémentaires! Nous avons essayé objectivement d'analyser cette décision unilatérale et sommes arrivés à la conclusion qu'elle est infondée sur la base économique de ce qui a été invoqué par notre maire. Merci de nous éclairer sur la marche à suivre pour les "pots de terre"..